

**COMPTE-RENDU SOMMAIRE de la REUNION du
CONSEIL MUNICIPAL
du 19 NOVEMBRE 2014 à 20 h 30

Présents : M. Albert LARROUSSET, Maire Mme Marie-Pierre BURRE-CASSOU, M. Patxi PLAA, Mme Nicole DIRASSAR, adjoints ; Mme Marthe AUZI, MM. Jean CHOIGNARD, Jean-Claude JOUBERT, Mmes Patricia MARCHAL-HARISPE, Françoise ETCHAVE, M. Richard BRINI, Mme Capucine DECREME, M. Julien HIRTZ, conseillers municipaux.

Absents excusés : M. Gilles SEBE (a donné procuration à Mme BURRE-CASSOU), M. Bernard PONCINI (a donné procuration à Mme DIRASSAR), Mme Marie AIBAR

Secrétaire de séance : M. Jean-Claude JOUBERT

N° 1 – Approbation de l’Aire de Mise en Valeur de l’Architecture et du Patrimoine (A.V.A.P.)

Le Maire rappelle que par délibération du 20 septembre 2013, le conseil municipal a arrêté le projet d’A.V.A.P. comprenant un rapport de présentation, un règlement et des documents graphiques. Le projet arrêté a reçu un avis favorable de la Commission Régionale du Patrimoine et des Sites le 26 septembre 2013 et a été examiné par les personnes publiques associées et consultées.

L’enquête publique s’est déroulée du 30 avril au 30 mai 2014 à l’issue de laquelle le commissaire-enquêteur a rendu un avis favorable. La commission locale renouvelée par délibération du conseil municipal du 10 juin 2014 s’est réunie le 4 juillet afin de prendre connaissance du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur et a émis également un avis favorable. Par courrier du 22 septembre 2014, en application de l’article L642-3 du code du patrimoine, M. le Préfet des Pyrénées-Atlantiques a donné son accord en vue de la mise en œuvre de ce projet.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l’unanimité, approuve le dossier d’Aire de mise en Valeur de l’Architecture et du Patrimoine (A.V.A.P.)

N° 2 – Modification simplifiée n° 2 du Plan Local d’Urbanisme (P.L.U.)

Le conseil municipal décide d’engager une procédure de modification simplifiée du P.L.U., en application de l’article L.123-13-3 du code de l’urbanisme, afin de permettre la réalisation de projets concernant la maison de retraite, une résidence pour séniors et des logements sur la zone UBh1 face à la mairie, dans le centre du village.

N° 3 – Approbation de modification des statuts du Syndicat d’Energie des Pyrénées-Atlantiques

La modification des statuts est approuvée intégrant les nouveaux champs d’intervention du SDEPA dans divers domaines liés à la mise en œuvre de la transition énergétique nationale ainsi que l’adhésion de la commune de Biarritz.

N° 4 – Adhésion à la convention d’échange d’information foncière

L’Établissement Public Foncier Local Pays Basque met en place une plateforme Système d’Information Foncière proposée aux communes et à l’Agglomération Sud Pays Basque permettant aux collectivités ayant la compétence droit de préemption (DIA) d’assurer la gestion et le suivi des DIA. Le conseil municipal approuve la convention d’échange d’information foncière avec l’EPFL, l’Agglomération Sud Pays Basque et les communes membres de l’Agglomération.

N° 5 – Adhésion à la convention pour la prestation santé au travail

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Pyrénées-Atlantiques propose une nouvelle convention Santé au travail qui prévoit l'intervention de médecins de prévention assistés d'une équipe pluridisciplinaire (conseillers de prévention, ergonomes, psychologues du travail, assistantes sociales, correspondants handicap). Le conseil municipal décide d'adhérer à cette convention.

N° 6 – Approbation convention cadre GrDF projet de compteurs communicants gaz

GrDF a engagé un projet de modernisation de son système de comptage du gaz naturel visant à mettre en place un nouveau système automatisé permettant le relevé à distance des consommations réelles dénommé « compteurs communicants gaz ». Le conseil municipal autorise le Maire à signer une convention cadre de mise à disposition de l'Eglise pour ce projet.

N° 7 – Approbation du dossier déclaration préalable pour l'extension du cimetière

Le conseil municipal approuve le dossier de déclaration préalable concernant le projet d'extension du cimetière et autorise le Maire à le déposer.

N° 8 – Décisions modificatives

Les modifications budgétaires suivantes sont approuvées :

- Dépenses de fonctionnement :
Compte 6232 (*Fêtes et cérémonies*) :+ 5 000 €
Compte 022 (*Dépenses imprévues*)- 5 000 €

- Dépenses d'investissement :
Compte 2312 (*Agencements et aménagements de terrains*) :- 198 200 €
Compte 2112 (*Terrains de voirie*)+ 191 800 €
Compte 202 (*Frais liés doc. urbanisme & numérisation cadastre*) .+ 4 000 €
Compte 1641 (*Emprunts en euros*)+ 2 400 €

N° 9 – Travaux en régie

Le conseil municipal adopte à l'unanimité le montant des travaux en régie effectués par le personnel communal qui s'élève à 132 493,55 € (voirie 62 421,48 €, bâtiments communaux 70 072,07 €).

N° 10 – Redevances d'occupation du domaine public et autres tarifs 2015

Les redevances d'occupation du domaine public et autres tarifs sont fixés comme suit :

Échafaudage : **73,70 € / mois par tranche de 10 ml - Forfait 56,20 € pour 15 j et moins**

Dépôts de matériaux tous genres : **150,50 € / mois pour 4 m² - Forfait 132,90 € pour 15 j et moins**

Panneaux de clôture des chantiers, cabanes de chantiers, abris, bennes : **73,70 € / mois - Forfait 56,20 € pour 15 j et moins**

Droit de stationnement :

- grues : **flèche de - de 10 m 73,70 € / mois - Forfait 63,20 € pour 15 j et moins**
 flèche de + de 10 m 186,60 € / mois

- élévateurs, treuils, tracteurs, engins divers : **73,70 € / mois - Forfait 63,20 € pour 15 j et moins**
- vente ambulante : **234,20 € la journée**
- vente ambulante porte à porte : **192,60 € / an**

Etalages, devantures commerciales :

- Avenue de Gaulle, Parkings, quartier du Port et Plages : **73,70 €/mois par 6 m² (3 mois mini)**
- Terrasse Hétéroclito : **4 500 €/an (87,50 m²)**
- Terrasse Madrid : **2 500 €/an (76 m²)**

Droit de stationnement taxi : **234,20€ / an**

Brocante Fronton : **12 € / stand par 10 m²**

Plots pour chapiteau : **51,20 € par plot**

Marchés : Dimanche : - **abonnement de 90 €** pour la durée globale du marché d'avril à octobre
 - **abonnement de 200 €** uniquement pour juillet et août
 - **occasionnels 25 €** par emplacement et par jour de marché

Lundi (nocturne) : - **abonnement de 130 €** pour l'ensemble des marchés nocturnes
 - **occasionnels 35 €** par emplacement et par soirée

Tournage de film : **834,50 €/jour quel que soit le lieu**

Port : - non inscrits maritimes : **anneau 56,20 € / an**
cabane 91,30 € / an
 - inscrits maritimes : **anneau 38,10 € / an**
cabane 56,20 € / an
 - Local Syndicat des marins : **169,50 € / an**
 - droit d'utilisation outillage : **56,20 € / an**

Parking à bateaux/Alcyons : - assujettis à la taxe d'habitation : **Forfait de 56,20 €**
 - non assujettis à la taxe d'habitation : **Forfait de 111,30 €**

Occupation de bâtiments communaux : **169,50 € / an** (Etchartia, Itsasoan, salle Behereta, blockhaus)
1 346 € / an Tennis Club House

Salles Haispoure et Elizaldia : Réception/mariage Getariar **111,30 €**
 Hors Getariar **167,50 €**
 Frais de nettoyage **111,30 €**
Assemblée générale Association de la commune gratuit
 Autres ½ journée **61,20 €** Journée **88,30 €**

Activités sportives ou culturelles : **22,60 €/mois** pour une occupation hebdomadaire de 2 h maximum

Salle du Conseil Municipal : ½ journée **63,20 €** Journée **90,30 €**

Enlèvements spéciaux : **33,60 €**

Cimetière : - Concessions 50 ans **166,50 € le m²**
 30 ans **111,30 € le m²**
 15 ans **78,70 € le m²**

	Drainage	223,70 €	
- <u>Columbarium</u>	30 ans	1 003 €	
	15 ans	702 €	
- <u>Dépositaire</u>	Trois premiers mois	1 €/jour	
	Trois mois suivants	3 €/jour	
	Six mois suivants	10 €/jour	
- <u>Reprise concession abandonnée</u>		1 535 €	

<u>Photocopies :</u>	Format A4	0,30 €	Recto-verso	0,50 €
	Format A3	0,50 €	Recto-verso	0,70 €

<u>Musée :</u>	Entrée tarif individuel	2 €
	Tarif réduit groupe	1 €
	et bénéficiaires clefs des sites	

Vente d'Ouvrages : 8 €, 18,50 € et 15 €

N° 11 – Demande de fonds de concours à l'Agglomération Sud Pays Basque

L'Agglomération Sud Pays Basque attribue un fonds de concours de 41 549,24 € pour financer la réalisation d'opérations d'investissement. Le conseil municipal sollicite ce fonds pour financer les travaux de voirie pour un montant total de 85 000,60 € HT.

N° 12 – Modification du temps de travail d'un adjoint technique 2^{ème} classe

La mise en place de la réforme des rythmes scolaires et notamment l'ajout d'une demi-journée de classe le mercredi matin, implique un besoin supplémentaire de temps de nettoyage des locaux scolaires. Pour cela il est décidé de modifier la durée hebdomadaire de travail d'un adjoint technique de 2^{ème} classe permanent à temps non complet de 20 h hebdomadaires à 25 h hebdomadaires annualisées.

N° 13 – Approbation du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées pour le transfert de la navette de St Jean-de-Luz

Le conseil municipal approuve le rapport de la C.L.E.C.T. concernant le transfert de charge induit par la reprise par l'Agglomération Sud Pays Basque de la gestion de la navette estivale de la commune de St Jean-de-Luz.

INFORMATIONS du MAIRE

Décisions prises en application des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales

Travaux de rénovation du presbytère

Sté MOUHICA Pierre pour un montant de 6 289,91 € HT le 30/10/2014

Rapport annuel d'activité du Syndicat d'Energie des Pyrénées-Atlantiques
Rapport annuel de l'Office 64 de l'habitat
Rapport annuel d'activité Région Aquitaine
Rapport annuel d'activité Agglomération Sud Pays Basque

Ces documents retraçant les différents aspects des activités de ces établissements, ont été présentés au conseil municipal.

Vu pour être affiché conformément aux dispositions de l'article L 121-7 du Code des Communes.

Guéthary le 21 novembre 2014

Le Maire,